

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **22.05.04**

Date de convocation : 2 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux
Le 10 juin à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	Alain ASTRUC
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien		X	

CHALEUR RENOUVELABLE
Gestion déléguée du Fonds Chaleur
Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE est lauréat du Contrat de Développement Territorial de l'ADEME pour le développement de la Chaleur renouvelable en Lozère. En lien avec son rôle d'opérateur territorial de chaleur renouvelable et afin de soutenir des projets de taille modeste, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord a été formalisé officiellement par la signature :

- d'une **convention de financement** le 27 novembre 2019, permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement des énergies renouvelables thermiques sur son territoire ;
- d'un **accord cadre** le 22 juin 2020, qui détermine les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur ;
- d'une **convention de mandat** le 27 août 2020, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L’instruction technique et économique des projets faisant l’objet d’une demande d’aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d’une commission d’attribution des aides composée du SDEE et de l’ADEME. Il est précisé que l’ADEME reste seule décisionnaire dans l’attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d’être finalisés et il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider leur financement :

Description de l’opération	Montant éligible à subvention	Subvention SDEE	Cofinancement Région
BOIS ENERGIE			
Travaux			
SCI du Pont Saint Laurent Réalisation d’une installation à granulés de bois pour un immeuble de neuf logements à Mende	58 074 €	28 320 €	8 258 €
SCI Les Carces Réalisation d’une installation à granulés de bois pour trois immeubles d’habitations à Mende	55 721 €	15 616 €	20 981 €
Commune de St Alban sur Limagnole Optimisation de réseau de chaleur bois communal	47 953 €	33 567 €	0 €
EARL Ferme du Mazel Réalisation d’une installation à granulés de bois pour la Ferme du Mazel, à Antrenas	30 883 €	11 040 €	10 578 €
Département de la Lozère Réalisation d’une installation à granulés de bois pour le collège du Collet-de-Dèze	120 920 €	67 200 €	29 536 €
SIVOM La Montagne Réalisation d’une installation à granulés de bois pour le bâtiment de la Recyclerie, à Rimeize	123 537 €	33 600 €	58 859 €
Association André Coindre Réalisation d’une installation à granulés de bois pour l’ensemble St Pierre St Paul, à Langogne	819 640 €	340 880 €	199 326 €
Association L’Arécup Réalisation d’une installation à granulés de bois pour la Ressourcerie de Mende	63 593 €	20 352 €	20 751 €
EI GRANIER Céline Réalisation d’une installation à granulés de bois pour un corps de ferme à Sainte Hélène	37 683 €	21 449 €	- €
SARL NEST Réalisation d’une installation à granulés de bois pour l’ancienne gare d’Aumont-Aubrac	32 377 €	12 448 €	8 488 €
EI THOUZELLIER Philippe Réalisation d’une installation à granulés de bois pour un immeuble de trois logements, à Mende	41 371 €	13 120 €	13 365 €
GEOOTHERMIE			
Etudes			
SCI L’Estival Réalisation d’une étude de faisabilité d’une installation de chauffage par géothermie à Fontans	5 700 €	1 995 €	1 995 €
Travaux			
Commune de Bourgs sur Colagne Réalisation d’une installation de géothermie pour une salle des fêtes et une école à Bourgs sur Colagne	212 822 €	34 080 €	101 522 €
Total	1 650 274 €	633 667 €	473 659 €

**APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE le financement des opérations présentées ci-dessus, validées par l'ADEME lors de la commission d'attribution des aides du 19 mai dernier ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20220610-20220504-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2022



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.